

**Ecole publique Le Bourg à Querrien – Circonscription de Quimper Est**  
Conseil d'école n°2 – Lundi 1 février 2021 (17h35 – 19h00)

Personnes présentes au conseil d'école :

- M. CADO, Maire de Querrien,
- Mme. LE GOFF, adjointe chargée des affaires scolaires,
- M. PEREZ, Délégué Départemental de l'Education Nationale,
- Mme BALLAVEN, Mme COCHET, M. COUIC, Mme HUBERT, Mme HUG et M. MARTIN, représentants des parents d'élève,
- Mme BOURHIS et M. LE BIHAN, Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM),
- Mme DELESTRE, Accompagnante d'Elèves en Situation d'Handicap (AESH),
- Mme BOUTET, Mme JASSERAND, M. KERHERVE et M. MORGANT, enseignants de l'école,
- M. LE MOING, directeur de l'école.

Personnes excusées :

- M. LE PORS, Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Quimper Est,
- Mme GHOUL et Mme BOULIC, représentantes des parents d'élève,
- Mme QUEMENER et Mme LE THOER, enseignantes.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès verbal du dernier conseil d'école
2. Organisation du temps scolaire (avis du conseil d'école)
3. Sécurité (bilan des exercices incendie et Plan Particulier de Mise en Sûreté)
4. Les demandes budgétaires pour l'année 2021
5. Projet d'aménagement de la cour
6. Questions diverses

**1) Approbation du procès verbal du dernier conseil d'école**

Aucune remarque n'a été formulée.

**2) Organisation du temps scolaire (avis du conseil d'école)**

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- ✓ Matin : 8h45-12h00
- ✓ Après-midi : 13h45-16h30

Le conseil d'école donne un avis favorable à cette proposition.

En cas de retard dans la livraison du chantier sur le site principal et d'une rentrée scolaire sur deux sites, la mairie devra procéder à une demande de dérogation auprès de Mme la Directrice Départementale des Services de l'Education Nationale.

### 3) Sécurité : bilan de l'exercice incendie et du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)

#### a. Bilan de l'exercice PPMS intrusion du jeudi 15 octobre 2020 :

L'exercice s'est déroulé dans de bonnes conditions sur les deux sites.

Conformément à la demande des représentants des parents d'élèves, une information a été envoyée aux familles le jour même pour pouvoir échanger le soir avec les enfants si le besoin s'en faisait ressentir (interrogations ou peurs liées à cet exercice).

Les points soulevés lors du conseil d'école du 13 février 2020 restent d'actualité :

#### ◆ Site principal :

- prévoir un système d'alarme spécifique au PPMS, comme il en existe pour l'exercice incendie. De plus, le signal d'alerte doit pouvoir avertir les deux bâtiments simultanément.
- la porte d'accès entre la salle de sieste et la rue (D49) est condamnée. Prévoir de la mettre en service dans le futur plan d'aménagement scolaire.
- Proposition de l'installation d'un garde-corps sur le trottoir de la D49 au niveau de la salle de sieste maternelle pour sécuriser l'évacuation des élèves.

#### ◆ Site annexe :

- prévoir l'installation d'une barre anti-panique pour une ouverture simplifiée et rapide de cette porte.

### 4) Les demandes budgétaires pour l'année 2021

		<b>Budget 2020</b>	<b>Proposition budget 2021</b>
<i>Budget</i> « fonctionnement »	<b>Fournitures scolaires</b>	43 € par élèves	43 € par élèves
	<b>Pédagogique</b>	400 € par classe	400 € par classe
	<b>Direction</b>	200 €	200 €
<i>Budget</i> « investissements »	<b>Aménagements locaux</b>	3 000 €	A définir
	<b>Numérique</b>	975 €	A définir
	<b>EPS</b>	500 €	500 €
<i>Budget</i> « sorties »	<b>Transport</b>	20€ par élève	20€ par élève
	<b>Sorties scolaires</b>	2 350€ (déblocage de 25% des factures)	2 350€ (déblocage de 25% des factures)

Mme LE GOFF précise qu'un plan numérique (dans le cadre du plan de relance) est envisagé pour équiper l'école de nouveaux matériels numériques. Le dossier est à établir en lien avec l'IEN et l'Enseignant Référent à l'Usage du Numérique, avec une date de dépôt fixée au 1er mars 2021.

Le budget « aménagement des locaux » est à définir avant le vote du budget 2021 entre l'équipe enseignante et la mairie afin d'aménager le bâtiment rénové en mobilier.

## 5) Projet d'aménagement de la cour

La mairie souhaite associer les différents partenaires pour réaliser l'aménagement de la cour de l'école : l'équipe enseignante, le personnel communal et surtout les élèves, qui sont les principaux usagers.

L'équipe pédagogique a fait appel à la conseillère pédagogique de circonscription pour aider à concevoir les temps de concertation avec les élèves. Celle-ci, ancienne directrice de l'école de Clohars-Carnoët, a présenté la démarche élaborée l'année dernière avec le [Conseil d'Architecture et d'Urbanisme de l'Environnement \(CAUE\)](#) dans le cadre d'un projet similaire.

### DÉROULÉ DES SÉANCES

#### 1 - LE DIAGNOSTIC

- > Phase primordiale afin de connaître le ressenti des élèves sur la cour
- > Jeu du "J'aime" / "Je n'aime pas" afin de créer une "carte sensible" de la cour de récréation

#### 2 - LES VERBES D'ACTION

- > Réflexion autour de ce que l'on peut faire dans la cour
- > Réalisation d'un organigramme afin de structurer le projet

#### 3 - LE PROGRAMME

- > Une fois les verbes d'action listés, un travail thématique est proposé par groupe aux élèves afin de pouvoir explorer la diversité du sujet et construire ensemble un programme

#### 4 - LA SPATIALISATION

- > Le programme étant arrêté, les élèves tentent de spatialiser le programme sur la vue aérienne en essayant d'avoir une vision globale

#### 5 - LES RÉFÉRENCES

- > Afin de nourrir leurs réflexions, plusieurs références sont montrées en classe afin de les sensibiliser à différents sujets (artificialisation des sols, cour non genrée, etc)

#### 6 - PRÉSENTATION DU PROJET

- > Pour avancer sereinement et de manière concertée, le projet est présenté en conseil d'école devant les élus

Les élèves ont déjà réalisé les étapes 1 (le diagnostic) et 2 (les verbes d'action). Avec l'accord de la mairie, l'organisme du CAUE (dont la mairie est adhérente) a été contacté par l'école afin d'accompagner les enseignants à poursuivre le travail engagé.

En parallèle, la mairie a rencontré à plusieurs reprises la commerciale d'une société fabriquant des jeux de cour afin d'avoir des idées de ce qui peut se faire et d'avoir une idée de budget.

Mme LE GOFF, adjointe aux affaires scolaires, indique que les réflexions pourront ensuite se croiser (élus, enseignants, enfants, parents d'élèves) pour aboutir à un projet cohérent et répondant à des attentes et besoins.

## 6) Questions diverses

### ◆ Questions à destination de l'école :

- ✓ *Pourrait-il y avoir un roulement régulier avec les autres classes afin que les cm1 cm2 puissent également faire un temps de récréation sur la cour en plein air plutôt que dans le gymnase ?*

En début d'année, une information a été envoyée aux familles pour détailler l'organisation des récréations liée à l'application du protocole sanitaire (limitation du brassage des groupes d'élèves). Ainsi, les maternelle/CP du site principal réalisaient le temps de pause dans la cour, pendant que les élèves de CM1/CM2 se trouvaient dans le gymnase. M. MORGANT précise que les 28 élèves de la classe jouent bien ensemble, que les règles établies et affichées dans le gymnase sont respectées de manière générale. Jusqu'alors, les élèves n'ont pas exprimé le besoin de changer d'espace et d'utiliser la cour, malgré une attente des enseignants. La question transmise au conseil d'école a permis de reposer cette réflexion, il avait donc été convenu depuis la semaine passée de proposer un roulement des espaces utilisés.

Cette nouvelle organisation a toutefois été rapidement remise en question suite à deux accidents graves dans le gymnase au mois de janvier. Il a donc été convenu que les récréations se feraient uniquement dans la cour, mais de manière échelonnée pour continuer à respecter le protocole sanitaire. Il est précisé aux membres du conseil d'école la nécessité de limiter l'utilisation du gymnase à un groupe restreint d'élèves évoluant à travers des activités calmes pour des raisons de sécurité. Ce point sera à prendre en considération dans la future occupation des espaces de la cour.

- ✓ *Les enfants font-ils du sport tous les jours malgré la période de travaux? Et avec les restrictions sanitaires, est-ce toujours le cas ?*

Les programmes de l'Education Nationale prévoient un temps de motricité quotidien pour les élèves de maternelle, et des temps d'EPS hebdomadaires inscrits à l'emploi du temps pour les élémentaires.

Sur le site principal, les élèves réalisent les activités sportives dans le gymnase ou à l'extérieur selon la météo. Suite au nouveau renforcement des contraintes sanitaires en janvier 2021, seules les classes de maternelle peuvent utiliser le gymnase (considéré comme un « espace clos ») pour effectuer les activités de motricité.

Sur le site annexe, les restrictions de déplacement liées au « plan Vigipirate » de novembre 2020 ne permettent plus aux classes de bénéficier du gymnase comme les années précédentes. Les activités sportives se déroulent donc dans la cour quand la météo le permet.

### ◆ Questions à destination de la mairie :

- ✓ *La boîte aux lettres pour les représentants des parents d'élèves a-t-elle été mise en place comme convenu lors du dernier conseil d'école ?*

La boîte aux lettres a été achetée par la mairie mais n'est pas encore installée. La question de savoir s'il ne serait pas judicieux d'attendre la fin des travaux pour le faire est posée par l'adjointe aux affaires scolaires.

Les représentants des parents d'élèves indiquent qu'ils préféreraient qu'elle soit disponible dès que possible afin de permettre aux parents de s'exprimer par ce biais.

- ✓ *Qu'en est-il de la sécurité du site principal par rapport au plan Vigipirate effectif depuis fin octobre ?*

Mme LE GOFF indique que la responsabilité de chacun est engagée et attire donc la vigilance qu'élus, enseignants, agents, parents doivent avoir au regard de la sécurité dans l'école.

Elle précise toutefois que le *coordonateur Sécurité et Protection de la Santé* (SPS) est chargé de la sécurité en lien avec le chantier de l'école : il donne ses recommandations aux entreprises et à la mairie.

Le directeur informe qu'il y a eu de nombreux manquements à la sécurité des élèves qui auraient pu avoir de lourdes conséquences. C'est tout particulièrement le cas entre des phases de chantier qui impliquent l'utilisation d'espaces par les élèves, sans qu'il n'ait été prévu un temps de vérification et d'échange au préalable (exemple du changement de cour entre le vendredi soir et le lundi matin). Un manque de temps est clairement identifié entre les différentes phases de travaux pour vérifier la sécurité des lieux qui vont être investis.

Il rappelle également la responsabilité partagée du maire et du directeur d'école concernant la sécurité des locaux durant le temps scolaire.

Mme LE GOFF explique que les entreprises sont chargées du nettoyage du chantier, comme préconisé par le SPS.

M. CADO fait savoir que la coordination de la sécurité en partenariat avec le personnel de l'école ne fait pas parti des missions du SPS.

M. PEREZ (DDEN) et les représentants de parents d'élèves précisent qu'il aurait été logique qu'un temps d'échange puisse avoir lieu avec les enseignants qui sont présents au quotidien sur les lieux et rappellent que l'école n'est pas un lieu lambda.

La question de savoir qui est chargé de vérifier la sécurisation des espaces après le passage des entreprises et avant la mise à disposition des élèves est posée.

- ✓ *Quelle est la date de la fin des travaux ?*

La mairie annonce la fin des travaux de l'école avant la fin de l'année scolaire s'il n'y a pas d'aléas liés aux conditions sanitaires entretemps.

- ✓ *Concernant les repas de la cantine, serait-il possible que Mme LE GOFF développe son idée émise lors du dernier conseil d'école ?*

Les représentants des parents d'élèves argumentent sur le fait que l'introduction de produits locaux dans la confection des repas serait facilitée par une cuisine de proximité plutôt qu'une cuisine centrale, et que la qualité des aliments cuisinés sur place n'aurait rien de comparable à une nourriture livrée en barquettes plastiques par liaison froide.

Ainsi, ils informent que plusieurs communes aux alentours et de taille équivalente à Querrien ont fait ce choix. Cet engagement est plutôt dans l'air du temps et semble fonctionner, comme l'illustrent les articles de presse locale qui en font référence. Cela paraît donc faisable à l'échelle de la commune.

Mme LE GOFF précise qu'il s'agit d'une question récurrente, de la part des parents d'élèves, faisant débat en conseil d'école.

Dans le cadre de la mise aux normes sanitaires de l'ancienne cantine, où les repas étaient préparés sur place, une étude a été réalisée en 2005. La livraison froide a été choisie et la nouvelle cantine de la salle multifonction a été construite en conséquence, pour un amortissement sur 15 ans.

La question pourrait se reposer en 2021, mais après calcul, le repas en livraison froide s'élève à 4,91€, contre 9,45€ pour un repas préparé sur place (soit 63 000€ environ supplémentaires par an).

De plus, les retours de la cantinière (Françoise) permettent de se rendre compte qu'il y a peu de gaspillage alimentaire. Actuellement, 35% de produits « bio » sont intégrés dans les menus hebdomadaires, alors que la législation en impose 20%.

Toutefois, Mme LE GOFF est prête à entendre les observations des parents d'élèves. Elle propose, par le biais d'une « commission restauration scolaire », d'organiser une rencontre avec la cuisine centrale pour goûter les repas, rencontrer le personnel et apporter des suggestions.

Par ailleurs, elle souhaite engager une réflexion sur les contenants des aliments livrés en liaison froide : les barquettes plastiques pourraient être supprimées et remplacées par des contenants réutilisables pour diminuer les déchets.

Enfin, il est précisé qu'en 2022, d'autres normes vont arriver avec plus de cuisine « locale » et « bio ».

Le Président du conseil d'école lève la séance à 19h00.

**Le secrétaire de séance**

Mme BOUTET Perrine

Signature :



**Le président de séance**

M. LE MOING Vincent

Signature :

